

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 05493

Numéro SIREN : 831 151 501

Nom ou dénomination : Financière HYGIE

Ce dépôt a été enregistré le 09/11/2018 sous le numéro de dépôt 56817

FINANCIERE HYGIE

Société par actions simplifiée au capital de 18.331.611 euros
Siège social : 60, route de Sartrouville – Parc des Grillons Bât.6 – 78230 Le Pecq
831 151 501 R.C.S. Versailles

(la « Société »)

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL DE SURVEILLANCE
EN DATE DU 30 OCTOBRE 2018**

Le 30 octobre, à 15 heures,

les membres du conseil de surveillance de la Société (le « **Conseil** ») se sont réunis dans les locaux de la société Bridgepoint situés au 21, avenue Kléber - 75116 Paris.

Après émargement de la feuille de présence, il est constaté que, sur les six membres composant le Conseil, à savoir :

- Monsieur Guillaume Darroussez ;
- Monsieur Blaise Roulet ;
- Monsieur Bertrand Demesse ;
- Monsieur Olivier Nemsguern ;
- Monsieur Aymeric Marraud des Grottes ; et
- Monsieur Thomas Moussallieh ;

la totalité des membres est présente ou représentée et, qu'en conséquence, le Conseil réunissant le quorum requis, peut valablement délibérer.

Monsieur Pierre Decré et LTG European Capital LTD, représentée par Monsieur Aymeric Marraud des Grottes, sont présents ou représentés à la réunion en qualité de censeurs.

Monsieur Guillaume Darroussez préside la réunion (le « **Président de Séance** »).

Monsieur Nicolas Boucault, président de la Société, assiste également à la réunion.

Le Président de Séance rappelle au Conseil qu'il est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- [...]
- [...]
- constatation de la démission de Monsieur Nicolas Boucault de ses fonctions de président de la Société et de membre et président du directoire et nomination d'un nouveau président de la Société, membre et président du directoire de la Société ; détermination de ses pouvoirs et de sa rémunération;
- nomination d'un nouveau président de la Société, membre et président du directoire en remplacement de Monsieur Olivier Nemsguern; détermination de ses pouvoirs et fixation de sa rémunération; et
- pouvoirs pour les formalités légales.

Le Président de Séance déclare alors la discussion générale ouverte. Personne ne demandant la parole, les décisions suivantes sont adoptées à l'unanimité par les membres du Conseil.

[...]

TROISIEME DÉCISION

Constatation de la démission de Monsieur Nicolas Boucault de ses fonctions de président de la Société et de membre et président du directoire et nomination d'un nouveau président de la Société, membre et président du directoire de la Société ; détermination de ses pouvoirs et de sa rémunération

Après avoir déclaré renoncer purement et simplement à la forme et au délai du préavis prévus à l'article 14.1.1 des statuts de la Société pour la notification par le président de sa décision de démissionner de ses fonctions, les membres du Conseil prennent acte de la démission de Monsieur Nicolas Boucault de ses fonctions de président de la Société et de membre et président du directoire avec effet immédiat et le remercie pour sa contribution à la Société tout au long de l'exercice de son mandat de président de la Société et de membre et président du directoire de la Société.

En conséquence de ce qui précède, le Président de Séance propose aux membres du Conseil de nommer, conformément aux articles 14.1.1 et 14.3.1 des statuts de la Société, en qualité de président de la Société et de membre et président du directoire de la Société :

- Monsieur Olivier Nemsguern, né le 7 juin 1973 à Versailles (78), de nationalité française, demeurant 5, rue Jules Lefebvre 75009 Paris

avec effet ce jour et pour une durée limitée qui expirera le 1^{er} novembre 2018 ceci afin d'assurer la transition avec le futur président de la Société, Monsieur Vincent Monnot, qui ne peut commencer son mandat avant le 1^{er} novembre 2018.

Les membres du Conseil, après avoir écouté l'exposé du Président de Séance, décident de nommer en qualité de président de la Société et de membre et de président du directoire avec effet immédiat et pour une durée limitée expirant le 1er novembre 2018, Monsieur Olivier Nemsguern.

Monsieur Olivier Nemsguern, présent à la réunion, déclare accepter les fonctions de président de la Société et de membre et président du directoire et n'être sujet à aucune interdiction ou incompatibilité susceptible de lui en interdire l'exercice.

Puis, les membres du Conseil décident qu'en sa qualité de président de la Société, Monsieur Oliver Nemsguern aura les pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances dans l'intérêt de la Société mais qu'il devra toutefois se conformer aux dispositions légales et statutaires, ainsi qu'à toutes limitations découlant de mesures ou dispositions internes au groupe.

Enfin, en accord avec Monsieur Olivier Nemsguern, les membres du Conseil décident que ce dernier ne percevra pas de rémunération au titre de l'exercice de ses fonctions de président de la Société, membre et président du directoire, mais aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement sur présentation de justificatifs.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME DECISION

Nomination d'un nouveau président de la Société, membre et président du directoire en remplacement de Monsieur Olivier Nemsguern ; détermination de ses pouvoirs et fixation de sa rémunération

Puis, le président de Séance propose aux membres du Conseil de nommer en qualité de nouveau président de la Société et de membre et président du directoire de la Société conformément aux articles 14.1.1 et 14.3.1 des statuts de la Société en remplacement de Monsieur Olivier Nemsguern, à compter du 1^{er} novembre 2018 et sans limitation de durée :

- Monsieur Vincent Monnot, né le 14 avril 1967 à Rueil Malmaison, de nationalité française, demeurant 140, rue de Billancourt - 92100 Boulogne-Billancourt.

Les membres du Conseil, après avoir écouté l'exposé du président de séance, décident de nommer en qualité de président de la Société et de membre et de président du Directoire à compter du 1^{er} novembre 2018 et pour une durée illimitée, Monsieur Vincent Monnot.

Monsieur Vincent Monnot, préalablement pressenti, a déclaré accepter les fonctions de président de la Société et de membre et président du directoire et n'être sujet à aucune interdiction ou incompatibilité susceptible de lui en interdire l'exercice.

Les membres du Conseil décident que Monsieur Vincent Monnot, en sa qualité de président de la Société, aura les pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances dans l'intérêt de la Société mais qu'il devra toutefois se conformer aux dispositions légales et statutaires, ainsi qu'à toutes limitations découlant de mesures ou dispositions internes au groupe.

[...]

CINQUIEME DECISION

(Pouvoirs pour les formalités légales)

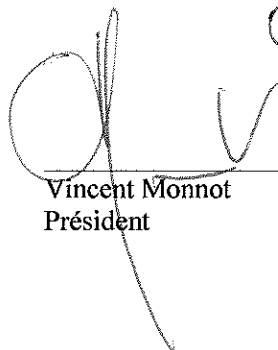
Les membres du Conseil confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes décisions, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

* * *

Pour extrait certifié conforme

certifié conforme



Vincent Monnot
Président

Annexe